

# Plan n°2



### DONNÉES GÉNÉRALES

- Parcelles (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (EGAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Océduc OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

### ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES (section 1)

- HAB-1** Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2** Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MIX-V** Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (à souder zone BEP-4)
- CCO-1** Zone d'activités économiques communales type 1 (art. 6.1)
- CCO-PS** Zone d'activités communales POS (art. 6.2)
- COM** Zone commerciale (art. 7)
- SP-CC** Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- REC** Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA** Zone d'aéroport (art. 10)

### ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

- AGR** Zone agricole (art. 12)
- AGR-1** Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR** Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
- PARC** Zone de parc public (art. 14)
- VERD** Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS** Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

### ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-NC et PAP-CC

N° plan	N° dossier	Nom projet	Site Communal	Approbation de l'Etat
1	V1848-01	Localité Senningerberg	2010/010	02/02/2011
2	V1848-02	Rue de la Vierge à Senningerberg	2010/010	02/02/2011

Représentation schématisée du degré d'utilisation de sol pour les zones soumises à un PAP-NC

N° plan	N° dossier	Nom projet	Site Communal	Approbation de l'Etat
1	V1848-01	Localité Senningerberg	2010/010	02/02/2011
2	V1848-02	Rue de la Vierge à Senningerberg	2010/010	02/02/2011

### Couloirs et espaces réservés

- COU-1** Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
- COU-2** Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)

### Secteur protégé d'intérêt communal

- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
- Immédiate protégée
- Zones de risques naturels préférentiels
- Zones de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

### ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)

À l'aménagement du territoire (art. 24.1)

- Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RGD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
- POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains

À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)

- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.2)
- Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.3)
- Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)

- Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)

À la gestion de l'eau (art. 24.4)

- Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
- Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
- Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)

Réseaux d'infrastructures de transport national

- Zones de bruit (art. 24.5)

## COMMUNE DE NIDERANVEN

14 rue Viotron  
L-2863 Luxembourg  
Tél. : (+352) 20 20 46  
E-mail : info@niederanven.lu  
www.niederanven.lu

N° Plan : PAG-02  
Format papier : A0  
Echelle : 1/2500

REVISION	DATE	DESCRIPTION
SIC03/2023	26.06.2024	Am. Sand
SIC03/2022	11.07.2023	Kaasmeck
SIC03/2018	29.12.2018	Langeh
SIC03/2016	28.11.2016	Op. Paiget
SIC02/2017	17.04.2018	Op. der Baum
SIC02/2017	25.10.2017	168 rue de la Tréves
SIC02/2016	11.04.2017	Op. dem Wälder

REFERENCE DATE APPRO. NOM MODIFICATION PONCTUELLE

Séance du Conseil communal du 15.01.2016  
Vote du Conseil communal du 15.01.2016  
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (SIC02/2016)  
Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (7343/CL-NE)

M. OUVRAGE : ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIDERANVEN  
PROJET : PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL  
OBJET : VERSION COORDONNEE DU 25.06.2024  
TITRE : LOCALITES DE RAMELDANGE, HOSTERT ET OBERANVEN

4urba  
Ingénierie d'Aménagement

14 rue Viotron  
L-2863 Luxembourg  
Tél. : (+352) 20 20 46  
E-mail : info@4urba.lu  
www.4urba.lu

N° Plan : PAG-02  
Format papier : A0  
Echelle : 1/2500

PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES)